

- Ouverture et calendrier de l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions de la société.
- Reprise de la cotation des actions de la société.

**HYPARLO**

(Euronext Paris)

- 1 - Le 2 juillet 2008, l'Autorité des marchés financiers a fait connaître qu'elle a déclaré conforme l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions de la société HYPARLO, déposée par Calyon, agissant pour le compte de la société Hyparlo France SAS (cf. Décision & Information 208C1255 du 2 juillet 2008).

La note d'information conjointe de la société Hyparlo France SAS et de la société HYPARLO (visa n°08-144 du 1<sup>er</sup> juillet 2008) a été diffusée et les informations mentionnées à l'article 231-28 du règlement général ont été déposées et diffusées (cf. communiqué publié ce jour).

En conséquence, en application des articles 231-32 et 236-7 du règlement général, l'offre publique de retrait sera ouverte du **4 juillet au 17 juillet 2008 inclus**. Le retrait obligatoire interviendra le 18 juillet 2008.

Euronext Paris SA publiera les conditions de réalisation de l'offre et le calendrier détaillé.

- 2 - L'Autorité des marchés financiers a demandé de reprendre la cotation des actions HYPARLO le 4 juillet 2008.